



Retractation / annulation devis suite démarchage à domicile

Par **KPAT**, le **19/09/2019** à **09:26**

Bonjour,

Suite à une prise de contact sur internet pour bénéficier de l'aide de l'état pour la pose d'une pompe à chaleur, un commercial d'une entreprise agréée et ayant pignon sur rue, s'est rendu à mon domicile.

Etant fatigué, et le discours du commercial étant bien rodé, je ne me suis pas aperçu immédiatement que je signais un devis et un prêt affecté.

Cependant, comme cette offre est soumise à acceptation de dossier, car derrière il y a une aide potentielle de l'état, nous avons fait inscrire sur le devis : "sous réserve d'acceptation par les 2 parties. Nul et caduque en cas de refus".

Après le départ du commercial, finalement je me rends compte que je m'engage sur quelque chose qui ne me plaît pas.

J'ai donc appelé le commercial dès le lendemain matin, pour faire annuler le dossier.

Ma question : Est-ce que le simple fait d'avoir un retour par e-mail de la société, et/ou, du commercial, indiquant qu'ils annulent le dossier, est suffisant pour considérer le dossier annulé ? Sachant que le dossier comprends une partie devis/commande et une autre partie prêt auprès de Projexio (prêt affecté).

Ou est-ce que je dois, malgré tout, envoyer une lettre en recommandé avec AR, indiquant mon souhait de retractation. A la fois à la société de Capsoleil et à l'organisme de prêt ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Bien cordialement,

M. Karim Patel

Par **jodelariege**, le **19/09/2019** à **12:49**

bonjour

vous envoyez dès cet après midi une lettre recommandée avec accusé de réception aux deux sociétés exprimant votre volonté de vous rétracter. vous faites une copie de chaque lettre ou mieux vous faites ces deux lettres sur le site de la poste qui garde copie

de vos lettres (mais faites quand même une copie papier pour vous...)rnrnl'e mail ne sert à rien...et l'appel téléphonique encore moins...

Par **KPAT**, le **19/09/2019** à **12:56**

Parfait, merci. Pour info, je viens de l'avoir au téléphone, il m'a dit : "j'annule tout de mon côté, vous aurez la confirmation par téléphone, le dossier est classé. Vous n'êtes pas obligé d'envoyer de courrier, mais après vous faites comme vous voulez."rnrnQu'en pensez-vous ? Pensez-vous qu'il faille tout de même couvrir mes arrières ?rnrnMerci encore.rnrnCordialement,

Par **jodelariege**, le **19/09/2019** à **13:28**

oui couvrez vos arrières ainsi vous serez complètement tranquille..... les paroles s'envolent et les écrits restent.... et les seuls écrits valables sont par lettre recommandée avec accusé de réception....

Par **Lag0**, le **19/09/2019** à **13:57**

[quote]rnrnQu'en pensez-vous ? Pensez-vous qu'il faille tout de même couvrir mes arrières ?rnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrnOui, personnellement je le pense. J'ai même peine à imaginer que vous en doutiez !rnrnUne rétractation se fait par LRAR, comme toutes les formalités importantes dont il faut garder une preuve.rnrnAprès, c'est vous qui voyez...

Par **KPAT**, le **19/09/2019** à **14:12**

Je n'avais jamais rencontrer ce genre de cas, d'autant que ça passe par un organisme d'état, grenelle de l'environnement, etc etc. Donc, que je pensais sérieux.rnrnMais au final, on flirte avec l'arnaque. D'où mes interrogations.rnrnCe n'est pas une question d'en douter.rnrnrnrnMerci encore pour vos conseils.rnrnBonne continuation.

Par **morobar**, le **19/09/2019** à **14:58**

Bonjour,rnrn[quote]rnrnd'autant que ça passe par un organisme d'état,rnrn[/quote]rnrnVous signez un contrat:rnrn* avec une entreprise chauffagisternrn* avec une société de crédit (financement)rnrnOù est donc l'organisme d'état ??rnrn[quote]rnrnsous réserve d'acceptation par les 2 parties. Nul et caduque en cas de refus".rnrn[/quote]rnrnCette réserve n'a pas le sens que vous lui destinez, puisque vous réservez l'accord à la signature du chauffagiste et celui du banquier.